



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 OCTOBRE 2016 à 20h30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M^{me} Denise MELOT, M^{me} Emmeline VIALLET,
M. Roger FIANDINO, M. Fabien LE BOURG.

Absents : M. Alain LUBOZ (pouvoir à M^{me} Emmeline VIALLET), M. Jean-Pierre GARINOT
(pouvoir à M. Jérémy TRACQ), M. Loïc PERSONNAZ (pouvoir à M. Roger FIANDINO).

Secrétaire de séance : M^{me} Emmeline VIALLET.

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 août 2016.

II - Informations.

III - Délibérations :

1) Décisions budgétaires modificatives.

- Budget communal n°3

- Budget eau et assainissement n°1

2) Lotissement du Pré de l'Huile - Vente d'un lot.

3) Bâtiments communaux - Lancement du dossier "Restructuration de la salle de l'Albaron".

4) Refonte de la signalétique - Demande de subvention.

5) Marché de transport public de voyageurs entre Bessans et Bonneval-sur-Arc (ligne complémentaire) - 2016-2017.

6) Tarifs des secours sur pistes pour la saison 2016-2017.

7) Conventions relatives au transport par ambulance des accidentés du domaine skiable pour la saison 2016-2017.

8) Convention relative aux secours hélicoptérés du domaine skiable pour la saison 2016-2017.

9) Convention avec "l'Ecole du Ski Français (ESF)" pour la mise à disposition de locaux.

10) Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - hiver 2016-2017.

11) Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise - Modification des statuts en vue de la fusion avec Terra Modana au 1er janvier 2017 (remplacement de la délibération du 22 août 2016).

12) Engagement dans la démarche "Territoire à Energie Positive (TEPOS)" en lien avec le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM).

IV - Droit(s) de préemption.

V - Questions diverses.

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 août 2016.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 08. Abstention : 01 (Monsieur Fabien Le Bourg).

II – Informations.

a) Remerciements :

- de la famille Girard, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de René. Monsieur René Girard a été Conseiller général du canton pendant plus de 30 ans et Maire de Bramans. Il a largement contribué au développement économique de la Haute-Maurienne et plus localement à la construction du stade international de biathlon de Bessans. Monsieur le Maire demande que soit respectée une minute de silence en son honneur.
- de la famille Allemanno, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Nino.
- de la Compagnie Stéphane, pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de Marcel Grobon. Il ne reste plus que deux anciens "Stéphane".
- de la Ligue Contre le Cancer concernant les festivités du 15 août 2016. Le bénéfice net a été de 5 161 €.

b) Réception des biathlètes (Biélorussie, Italie junior et Team privé Norvège) : Ces biathlètes sont venus s'entraîner à Bessans aux mois d'août et septembre. Une réception a été organisée par la Commune le 23 août. L'arrivée de clubs, de comités et de l'armée anglaise est attendue fin novembre.

c) Fédération Française de Lutte (FFL) : La FFL a remercié la Commune pour l'organisation de l'animation "beach wrestling" le 27 juillet dernier et pour l'accueil du Colloque national des arbitres qui a eu lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre. Il est regretté un nombre de participants plus faible qu'annoncé. La FFL envisage de rendre de colloque obligatoire pour assurer le nombre de participants.

d) Inaugurations (station d'épuration et extension de La Bessannaise) : La station d'épuration ainsi que le centre La Bessannaise (suite aux travaux d'extension) ont été inaugurés le 1^{er} septembre dernier. Ces inaugurations ont eu lieu en présence de nombreux élus dont Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil Départemental de la Savoie, Monsieur Michel Bouvard, Sénateur de la Savoie, Madame Béatrice Santais, Députée de la 3^{ème} circonscription de la Savoie, les conseillers départementaux Madame Rozenn Hars et Monsieur Christian Grange, ainsi que Madame Emilie Bonnivard, Vice-Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La prochaine inauguration sera la dépose de la ligne à Haute Tension. Des photos ont été prises avant et après les travaux.

e) Information sur le défibrillateur et stage de formation aux premiers secours : Monsieur Roger Fiandino a animé pendant deux heures devant une quinzaine de personnes une information sur l'utilisation du défibrillateur, avec de très bons retours. Monsieur Roger Fiandino propose de le faire au moins une fois par an.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé avec la Croix Rouge une formation aux premiers secours. Il y a eu 10 participants.

f) Infirmiers libéraux : La Commune de Bessans a organisé le 18 septembre une réunion avec Madame Danielle Beauchet et Monsieur Simon Gomes Léal, tous deux infirmiers libéraux dont le cabinet se trouve à Lanslebourg. De nombreux Bessanais étaient mobilisés.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) menaçait de ne plus rembourser selon le système "en étoile" les indemnités horokilométriques. La Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise ainsi que le Syndicat du Pays de Maurienne ont adopté une motion de soutien aux infirmiers libéraux. Depuis, un accord sur le maintien de la facturation actuelle a été signé, avant une renégociation en 2017.

Avec l'approbation de la Loi Montagne au Parlement et son application début janvier 2017, il est espéré que ces indemnités pour les zones de montagne restent remboursées à leur valeur actuelle.

g) Bilan de la prévente du domaine skiable 2016-2017 : La prévente des forfaits du domaine skiable a rapporté 41 478 € (39 340 € en 2015). Le nombre de forfaits vendus est de 1 071 en 2016 (963 en 2015).

Tout est aujourd'hui en place pour produire de la neige de culture. Il est espéré rapidement l'ouverture du stade de biathlon et de ses alentours jusqu'à La Goulaz.

h) Bilan de la zone des lacs - été 2016 : La zone des lacs a eu un très grand succès cet été. Cela est dû notamment aux nouveaux aménagements : structure gonflable, barbecues, terrain de pétanque, terrain de beach-volley... et au très beau temps en août. 7 667 personnes ont été accueillies (5 500 environ en 2015), soit une augmentation de 35 % de la fréquentation.

Les aménagements seront poursuivis : reprise du terrain de pétanque suite à un problème de revêtement, nouvelle structure gonflable pour les petits, point de restauration rapide...

Le travail des maîtres nageurs a été de qualité.

i) Bilan du camping - été 2016 : La fréquentation a été de 3 861 nuitées. Les recettes s'élèvent à 32 944,90 € (33 602,00 € en 2015). Le bilan global est positif. Les services à la clientèle ont été améliorés : barbecues, petite épicerie...

j) Bilan de la navette d'Avérole - été 2016 : Celle-ci a fonctionné du 5 juillet au 28 août.

2 031 personnes l'ont utilisée (1 302 en 2015). L'augmentation de la fréquentation est de 20% en juillet (721 personnes) et de 87% en août (1 310 personnes). Le débriefing de l'été 2015 avec entre Messieurs Jean Cimaz, Fabien Le Bourg et les chauffeurs de la navette a permis d'apporter des améliorations qui ont favorisé la bonne fréquentation de 2016.

Le voyage du matin à Bonneval-sur-Arc, très peu utilisé, a été abandonné.

La remorque pour les vélos n'a pas pu être retenue en raison du surcoût généré.

Quelques marges d'amélioration pour l'été 2017 existent : ajouter un trajet plus tôt ou plus tard dans la journée et augmenter le nombre d'aller-retour entre les Vincendières et Avérole.

k) Bilan de l'église Saint Jean-Baptiste, de la Chapelle Saint-Antoine et de l'Erablo - été 2016 :

La baisse de fréquentation est régulière :

Année	Fréquentation église	Fréquentation chapelle
2016	2000	1100
2015	2400	1300
2014	2630	1460

Il y a eu deux fois plus de visiteurs à l'église qu'à la chapelle, certainement par manque de communication. La fréquentation a toutefois été exceptionnelle le 15 août : 165 personnes.

Il y a sans doute davantage de communication à réaliser sur la chapelle.

La fréquentation de l'Erablo a été marginale. L'essai n'est pas concluant.

l) Ecole : Les deux nouveaux délégués des parents sont Madame Elodie Guiffroy et Monsieur Grégory Personnaz.

Des travaux de sécurité sont à réaliser suite à la visite "DUER" (Document Unique d'Evaluation des Risques) de Monsieur Frionnet le 3 octobre : diagnostic amiante et radon à effectuer, vérification annuelle des installations électriques, affichage des plans d'évacuation à jour, mise en sûreté dans un local fermé de l'ensemble des produits d'entretien, augmentation du nombre de prises électriques, réparation du mur de la cour, amélioration du ménage...

La remise en état des classes est reportée à l'été 2017.

Les effectifs sont de 19 élèves en 2016. Bonneval-sur-Arc est toujours réticente à un regroupement pédagogique.

m) Fusion des intercommunalités : Une réunion de tous les élus a eu lieu à Avrieux. La prochaine intercommunalité s'appellera Haute-Maurienne Vanoise. Le siège social sera installé à Modane. Elle sera représentée par 25 élus, 1 élu de Bessans (avec un suppléant).

Le premier semestre 2017 sera consacré aux compétences liées au tourisme, les sous-compétences comme l'animation et la commercialisation suscitent toujours des débats.

Le bureau sera composé d'1 Président et 7 Vice-présidents.

n) Dossiers "rivières" : La remise en état de Chantelouve et Avérole est terminée. La régularisation du dossier auprès de la Police de l'eau de l'itinéraire entre Bessans et Bonneval-sur-Arc est en cours. Elle aboutira en 2017.

Les busages ont été installés. L'arrêté d'autorisation court jusqu'en 2017. Le dossier de renouvellement des autorisations de busage monté avec Madame Lucile Marin du SPM est en cours d'approbation.

o) Assainissement : Une réunion a eu lieu en présence de Monsieur le Sous-préfet et de Monsieur Pierre Huart, président de la CCHMV, au sujet de l'assainissement de Bonneval-sur-Arc. Bonneval-sur-Arc a fait réaliser une étude qui montre que la solution la plus avantageuse financièrement est de construire leur propre STEP. Les différents élus présents sont partagés sur la pertinence des éléments présentés. Ils demandent que soient installés des compteurs d'eau dans les maisons. Une mise en demeure de Monsieur le Sous-préfet est effective, les nouveaux permis de construire et la zone touristique nouvelle entre l'Écot et le vieux village étant refusés. En 2019, l'assainissement sera une compétence intercommunale et par conséquent c'est la communauté de communes donc l'ensemble des contribuables qui paiera l'assainissement de Bonneval-sur-Arc. Le travail en cours consiste à éviter cette situation.

La Commune de Bessans va lancer les études pour le raccordement de La Bessanaise et du Villaron.

p) Zone agricole et artisanale Pré Carcagne : La vente à Monsieur Laurent Martinez a été conclue. Une vente est en attente à Monsieur Pierre Faroni.

Des lots sont envisagés pour Monsieur Sébastien Vincendet et pour le GAEC de l'Albaron. Une solution est recherchée pour Monsieur Antoine Pautas.

Dans la zone artisanale, le bornage des lots pour permettre la vente à Messieurs Loïc et Jean-Noël Burlett est programmé.

q) Parc national de la Vanoise (PnV) : L'audit de médiation entre les élus et le Parc a débuté. Un séminaire va être proposé en décembre pour le rendu de cet audit. Mais il ressort déjà que le dialogue ne pourra pas se renouer tant que le Président actuel restera en place.

r) Travaux :

- Des enrobés ont été réalisés par l'entreprise Colas en septembre pour un montant de 30 000 €. Monsieur Roger Fiandino propose que les prochains travaux d'enrobés soient plutôt effectués au printemps pour que les routes soient correctes lors de la saison d'été.

- Les travaux extérieurs du centre de secours et du lavoir ont débuté pour un montant de 30 000 €, financés à 50% par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et à 50 % par la Commune. Les aménagements intérieurs seront à la charge du SDIS.
- Aire de loisirs : Les terrains de tennis sont finis, il manque la peinture au sol du terrain de volley-ball. Le city-stade sera livré au printemps 2017, la société Laquet Tennis ayant pris trois semaines de retard. Des jeunes ont décorés avec des "graphs" le skate-park.
- La dépose de la ligne haute-tension est en cours et pratiquement terminée.
- La préparation du domaine skiable est bien avancée. Toutes les passerelles sont prêtes pour que des filets de sécurité puissent y être accrochés. L'achat d'une nouvelle machine de damage est en discussion. Un fil neige sur la piste de luge en bas du domaine alpin va être installé.
- La maison Bernard a été vidée. Une partie va servir au tournage de Belle et Sébastien 3 de janvier à fin mars 2017.
- La réalisation de drains pour les chapelles Saint-Colomban au Villaron et Saint-Jean-Baptiste à Bessans est reportée au printemps 2017.
- La collecte des encombrants s'est terminée le 26 octobre. Ce service rencontre un grand succès.
- L'installation des fourreaux pour la fibre optique par la société FIBREA est en cours entre Bessans et Lanslevillard.
- La dératisation du bas de Bessans est en cours par une entreprise spécialisée. 48 boîtes spéciales ont été installées chez certains privés, dans les rues et les égouts. Un bilan sera réalisé après l'hiver.
- La zone des Glaires du Vallon pour la dépose de bois est presque terminée. Le paiement symbolique débutera en 2017.

s) Projet de Monsieur Richard Jallay : Cette personne s'est installée à Bessans fin septembre. Il souhaite développer des procédés qui permettront de cultiver des fruits et légumes dans des conditions extrêmes (froid, catastrophe nucléaire, catastrophe naturelle, mission spatiale...). Un conteneur va être installé en haut du Clot vers les antennes téléphoniques. Il compte rester au moins un an.

t) Travaux d'Intérêts Généraux : Trois jeunes vont travailler pour la Commune dans le cadre de Travaux d'Intérêts Généraux, pour des durées allant de 35h à 140h. Monsieur Roger Fiandino insiste sur le fait qu'il est important d'éviter de les faire conduire les véhicules de la Commune nécessitant une habilitation.

u) Baux agricoles : Une réunion est prévue le 4 novembre à 10h avec les élus, le Groupement Intercommunal de Développement Agricole (GIDA) et les agriculteurs. Ensuite, Madame Céline Clavel du GIDA rencontrera les agriculteurs individuellement pour préciser leurs utilisations des parcelles communales (pâturage et foin). Elle pourra ainsi préconiser des contrats ou baux adaptés.

v) "Elus à la ferme" : Madame Denise Mélot et Monsieur Roger Fiandino se sont rendus dans une ferme à Aussois. Madame Rozenn Hars était présente également. Ils ont évoqué notamment des problèmes du loup et du foncier agricole.

w) Rencontres "Bessans Jadis et Aujourd'hui" : Ces rencontres ont eu lieu le week-end du 30 et 31 octobre ont été très instructives. L'association souhaite pour ses 40 ans d'existence organiser des temps forts tout au long de l'année 2018 en valorisant l'évolution de Bessans et de la vallée ces 40 dernières années. Elle a aussi étudié son avenir et sa pérennité. Pour la troisième année, des concerts de chants de Noël de Bessans et des Alpes auront lieu : le 10 décembre à Lanslebourg et le 11 décembre à Saint-Jean-de-Maurienne.

x) Bénévolat pour les événements de l'hiver 2016-2017 : L'office de tourisme de Haute-Maurienne Vanoise sollicite les bénévoles pour les nombreux événements qui auront lieu cet hiver.

y) Film "Belle et Sébastien 3" : Ce troisième volet sera réalisé et joué (le rôle du méchant) par Monsieur Clovis Cornillac. Les principaux acteurs comme Tcheky Karyo et Félix Bossuet (Sébastien) rempileront pour ce 3^{ème} film. Le tournage aura lieu de janvier à fin mars 2017, principalement à Bessans mais aussi dans d'autres communes de Haute-Maurienne.

z) Club Neige (forfait Eskimo) : Dès maintenant, il est possible d'adhérer à l'association "Club Neige Bessans Bonneval-sur-Arc" pour l'hiver 2016-2017 pour les habitants permanents. Les forfaits Eskimo peuvent être achetés à Bonneval-sur-Arc aux remontées mécaniques jusqu'au 18 novembre.

aa) Permis de construire :

- Un permis de construire modificatif (aménagement intérieurs) a été accordé au Centre La Bessannaise pour son extension.
- Un permis de construire modificatif (ajout d'une cheminée et agrandissement d'une ouverture) a été accordé à Madame Josette Gallerand pour son chalet au Vallon.
- Une déclaration préalable a été accordée à Monsieur Gilbert Personnaz pour la réfection de la toiture d'un abri de jardin.

bb) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : La dernière réunion portait sur le pré-zonage.

L'enveloppe urbaine a été définie et toutes les parcelles non construites dites "dents creuses" ont été recensées.

Un secteur à urbaniser a été retenu, celui de "l'Aval des Conchettes" pour de l'habitat touristique principalement, sans oublier les objectifs du PADD, pour l'accueil de nouveaux habitants. La construction de 3 logements par an sera nécessaire, soit 37 logements.

Le projet de construction d'un bâtiment de six logements sur une parcelle située en amont du village au "Sommet de la Ville" a été évoqué. Si ce bâtiment est construit, il peut gêner l'urbanisation dans cette zone. Par ailleurs, ce projet a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France. Madame Emmeline Viallet et Monsieur Jean Cimaz ont rencontré l'Architecte des Bâtiments de France à Chambéry, qui a suggéré de prévoir un aménagement d'ensemble de ce secteur : accès, voirie, organisation des espaces, aspect architectural des bâtiments car Bessans a 3 types de bâtiments et qu'il faut rechercher une harmonie entre le bâti ancien traditionnel du village, les maisons de la reconstruction et les nouvelles maisons même si des matériaux comme les lauzes sont utilisés.

D'autres communes ont ce problème de parcelles étroites et longues. A Chambéry, cette problématique a été traitée et a permis d'optimiser l'organisation des espaces à construire comme par exemple la construction de maisons individuelles accolées.

Le bureau d'étude de Madame Nadège Chomaz a présenté un projet d'aménagement pour la zone "Sommet de la Ville" en organisant des liaisons avec la future zone à urbaniser « l'Aval des Conchettes ».

Il s'agira de deux projets distincts :

- aménagement des parcelles "Sommet de la Ville" : un secteur réservé pour l'habitat, le commerce de détail et l'artisanat.
- zone Aval des Conchettes : secteur pour l'habitat permanent mais principalement touristique avec une fourchette de lits comprise entre 300 et 500. Ce nombre reste à étudier car les services de l'Etat incitent fortement la Commune à réhabiliter le bâti et à rénover les lits froids plutôt qu'à développer de nouveaux espaces.

Le groupe de pilotage se réunira le jeudi 3 novembre pour rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France. Des orientations en matière de morphologie des bâtiments, les cônes de vues, l'aspect extérieur, sont attendues.

Toutes ces informations seront transmises au bureau d'étude pour la prochaine réunion du 8 novembre concernant le zonage et le règlement.

cc) Soutien aux jeunes sportifs :

Pour la saison 2015-2016, la Commune aidera :

- Monsieur Emilien Personnaz à hauteur de 2 250 €. Ses meilleures places sont 2^{ème} au Biathlon Challenge aux Contamines, 3^{ème} au Biathlon Challenge de Prémanon et deux fois 3^{ème} aux Championnats de France de Bessans. Il a annoncé qu'il arrêterait sa carrière.
- Madame Julie Pépin à hauteur de 2 285 €. Son meilleur classement est une 2^{ème} place au Biathlon Challenge de Bessans. Elle a annoncé son départ au Club de La Féclaz.
- Monsieur Tom Lahaye-Goffart à hauteur de 3 300 €. Il a participé à l'IBU Cup en Autriche, aux Mondiaux d'été, aux Mondiaux Junior et aux Mondiaux. Il sera le seul jeune sportif bessanais de haut-niveau la saison prochaine.

dd) Impôts locaux 2016 : Monsieur le Maire réexplique que, entre les augmentations des taux communaux et la baisse des taux intercommunaux, le montant des impôts locaux 2016 sera le même pour les contribuables. Il s'agit donc globalement d'une opération "transparente".

Jusqu'à 2015, la Commune de Bessans prélevait la taxe de séjour. Une partie était versée à la Communauté de Communes, l'autre partie était conservée par la Commune de Bessans.

La taxe de séjour étant devenue intercommunale avec un prélèvement intégral par la Communauté de Communes, il a fallu trouver une solution permettant aux communes de retrouver le montant de la taxe de séjour qui jusqu'alors était conservé dans les finances communales.

Ainsi, la Communauté de Communes a baissé ses taux d'imposition. L'augmentation des taux pour Bessans ne fait que compenser cela.

Mieux, alors que la Communauté de Communes a décidé de baisser les impôts liés à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la Commune de Bessans n'a pas répercuté cela par une hausse de la Taxe Foncière de Bessans.

ee) Subventions reçues :

- 10 483 € de l'Etat pour les amendes de police.
- 18 500 € confirmés du Département au titre du FDEC pour le city-stade.
- 2 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le Colloque national des arbitres de la Fédération Française de Lutte.
- 800 € du Département au titre du FDAL pour quatre bénéficiaires.
- 600 € du Département pour le soutien aux athlètes de haut-niveau.

ff) Agenda :

- réunions PLU les 3 novembre à 9h30, 8 novembre à 9h30 et 17 novembre à 9h30 en mairie.
- réunion sur l'assainissement de La Bessanaise, du Villaron et autres le jeudi 3 novembre à 15h00 en mairie.
- réunion sur les baux agricoles le vendredi 4 novembre à 10h00 en mairie.
- réunion avec la Lekkarod le samedi 5 novembre à 9h30 en mairie (édition 2017 les 11 et 12 mars 2017 et le 13 mars 2017 à Bramans).
- remise des diplômes du stage 1^{ers} secours le samedi 5 novembre à 17h00 en mairie.
- réunion sur la numérotation des rues avec La Poste le mardi 8 novembre à 14h00 en mairie.
- réunion "SAMSE biathlon" le jeudi 10 novembre à 10h00 en mairie (événement les 3 et 4 décembre).
- cérémonie du 11 novembre le vendredi 11 novembre à 9h (présence de Monsieur le Sous-préfet).

- repas du Téléthon le samedi 12 novembre en soirée à la salle de l'Albaron.
- réunion "Aménagements de La Lombarde" le vendredi 18 novembre à 9h30 en mairie.
- conseil d'administration de La Bessanaise le jeudi 24 novembre à 20h30 au Centre.
- rencontres économiques de Maurienne le jeudi 1^{er} décembre à 18h00 à Saint-Jean-de-Maurienne.
- repas des aînés le dimanche 11 décembre à 12h00.
- 38^{ème} Marathon International de Bessans les 7 et 8 janvier 2017.
- La Grande Odyssée Savoie-Mont-Blanc du 14 au 18 janvier 2017 en Haute-Maurienne Vanoise.
- Championnats de France fond et biathlon du 24 au 26 mars 2017 à Bessans.

III – Délibérations.

1 - Décisions budgétaires modificatives.

1a - Décision budgétaire modificative - Budget communal n°3.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des réalisations budgétaires arrêtées au 31 octobre 2016, de procéder aux modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 73925: FPIC Total Chapitre 014 :		1.000,00 € 1.000,00 €		
D 6541: Côtes irrécouvrables Total Chapitre 65 :	1.000,00 € 1.000,00 €			
D 6811: Amortissements subventions Total Chapitre 042 :		400,00 € 400,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Total Chapitre 22 :	400,00 € 400,00 €			
TOTAL GENERAL	1.400,00	1.400,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** la décision modificative n°3.

VOTE : Pour 09.

1b - Décision budgétaire modificative - Budget eau et assainissement n°1.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des réalisations budgétaires arrêtées au 31 octobre 2016, de procéder aux modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>INVESTISSEMENT</u>				
D 2188: Matériel divers Total Chapitre 21 :		4.000,00 € 4.000,00 €		
D 2313: Opération 107 : Collecteurs Total Chapitre 23 :	4.000,00 € 4.000,00 €			
TOTAL GENERAL	4.000,00	4.000,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** la décision modificative n°1.

VOTE : Pour 09.

2 - Lotissement du Pré de l'Huile - Vente d'un lot.

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2006 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement.
- la délibération du 11 décembre 2015 définissant la résolution de vente du lot n°5 entre la Commune et Madame Gwenaëlle Vincendet, et la remise en vente de ce même lot.
- la demande émanant de Monsieur et Madame Christian Tracq se portant acquéreur du lot n°5 selon les conditions définies par le cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de vendre à Monsieur et Madame Christian Tracq le lot n°5 d'une superficie de 355 m² au prix de 120,00 € T.T.C. le m², soit 42 600,00 € T.T.C, étant précisé que le cahier des charges du lotissement du "Pré de l'Huile" annexé au permis de lotir n° 073 040 06 K 4001/015 délivré le 20 juillet 2006 demeure valable.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Acte de Vente et tous les documents afférents qui seront passés en l'Etude de Maître Maurette, Notaire à Modane.
- ◆ **PRECISE** que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- ◆ **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour 9.

3 - Bâtiments communaux - Lancement du dossier "Restructuration de la salle de l'Albaron".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réflexion menée concernant les bâtiments communaux a permis de prioriser trois bâtiments devant faire l'objet d'une restructuration :

- la salle de l'Albaron,
- la mairie,
- la Maison Bernard.

La salle de l'Albaron a aujourd'hui une toiture très dégradée, sa consommation en énergie est très importante et la fonctionnalité du bâtiment pourrait être améliorée.

Le bâtiment de la mairie, au-delà de nécessité de résoudre la problématique de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, pourrait devenir à terme un pôle de rassemblement des différents services au public, abritant notamment le bureau de tourisme.

La Maison Bernard est un bâtiment sain, mais qui nécessite de gros travaux intérieurs. Il pourrait accueillir les services destinés aux enfants (garderie, périscolaire) ainsi que des logements (permanents et saisonniers).

Compte tenu de ces éléments, confortés par une analyse proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Savoie, il apparaît pertinent de lancer dans un premier temps la restructuration de la salle de l'Albaron.

A cet effet, deux diagnostics ont été réalisés à ce jour sur ce bâtiment : thermique et acoustique. Des démarches sont par ailleurs en cours pour obtenir un diagnostic concernant la charpente du bâtiment.

Afin d'avancer concrètement sur ce dossier, il est nécessaire désormais de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACTE** le lancement du dossier de restructuration de la salle de l'Albaron.
- ◆ **ACTE** le lancement des démarches de recrutement d'un maître d'œuvre.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le CAUE de la Savoie visant à l'accompagnement de la Commune pour la réalisation du cahier des charges pour le recrutement du maître d'œuvre.

VOTE : Pour 09.

4 - Refonte de la signalétique - Demande de subvention.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de refonte de la signalétique.

Il s'agit d'améliorer la signalétique hors et à l'intérieur de l'agglomération et de favoriser ainsi l'esthétique de la commune en évitant la multiplication et l'hétérogénéité des enseignes et pré-enseignes.

Ce projet doit tenir compte de la nouvelle réglementation en vigueur à compter du 13 juillet 2015, conformément à l'arrêté ministériel du 4 avril 2015.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, le Département de la Savoie n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2016. Afin de confirmer le souhait de mener à bien ce projet et d'obtenir des subventions, il est demandé une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **CONFIRME** la volonté de réaliser le projet de refonte de la signalétique.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la conduite de ce projet.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Savoie et de l'Etat, pour un montant le plus élevé possible.

VOTE : Pour 09.

5 - Marché de transport public de voyageurs entre Bessans et Bonneval-sur-Arc (ligne complémentaire) - 2016-2017.

a) Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché "Transport public de voyageurs entre les stations de Bessans et Bonneval-sur-Arc (ligne complémentaire) pendant la saison touristique 2016-2017" aux périodes suivantes :

- Saison : du 13 au 24 mars 2017.
- Haute-Saison : du 5 février au 12 mars 2017.

Ce marché a été passé selon la procédure adaptée.

Il est proposé d'attribuer le marché à la société Transavoie pour un montant journalier de :

- Saison : 646 € HT, soit 711 € TTC.
- Haute-Saison : 725 € HT, soit 798 € TTC.

Montant total : 32 472 € TTC.

Le financement sera assuré :

- 40% par Bonneval-sur-Arc, soit 12 988,80 € TTC.
- 40% par Bessans, soit 12 988,80 € TTC.
- 20% par la CCHMV, soit 6 494,40 € TTC.

b) Un service de transport à la demande sera mis en place pendant la période du 26 mars au 28 avril 2017.

Il est proposé de l'attribuer à la société Haute-Maurienne Ambulances, pour un montant de 3,67 € HT par kilomètre, soit 4,40 € TTC par kilomètre.

Le financement sera assuré :

- 50% par Bonneval-sur-Arc, soit un montant maximal estimé de 500 € TTC.
- 50% par Bessans, soit un montant maximal estimé de 500 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ◆ **ACCEPTE** les propositions formulées.

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce marché ainsi que la convention liant les trois parties assurant le financement.
- ◆ **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2017 de la Commune de Bessans les sommes suivantes :
 - ski-bus, service régulier, pour un montant total de 13 000,00 € TTC
 - ski bus service régulier à la demande pour un montant maximal de 500 € TTC.

VOTE : Pour 09.

6 - Tarifs des secours sur pistes pour la saison 2016-2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 97 de la loi n° 85-30 du 9 Janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne, prévoit que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin ou du ski de fond.

Il est proposé pour la saison 2016-2017 les tarifs suivants :

- Catégorie 1 : 50 €
- Catégorie 2 : 220 €
- Catégorie 3 : 370 €
- Catégorie 4 : 570 €
- Catégorie 5-1 : 45 €
- Catégorie 5-2 : 40 €
- Catégorie 5-3 : 160 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ◆ **DECIDE** d'adopter le principe du remboursement des frais de secours ; en conséquence, celui-ci sera applicable sur le territoire de la Commune.
- ◆ **VALIDE** les tarifs proposés pour la saison 2016-2017.
- ◆ **AUTORISE** le Maire à faire procéder au remboursement des frais de secours, dans les conditions suivantes : le recouvrement des sommes dues par le(s) skieur(s) secouru(s) sera effectué par Monsieur le Trésorier de Lanslebourg, au vu d'un titre de recette émis par la mairie.

VOTE : Pour 09.

7 - Conventions relatives au transport par ambulance des accidentés du domaine skiable pour la saison 2016-2017.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation applicable en matière de facturation des frais de transport par ambulance des accidentés du ski.

Il précise que les deux entreprises d'ambulances intervenant sur Bessans, ont remis une proposition de prix pour leurs prestations de transports sanitaires, dans le cadre des secours sur pistes (transport primaire) à savoir :

Haute-Maurienne Ambulances :

- Transport primaire jusqu'au cabinet médical : 195,00 € TTC
- Transport primaire jusqu'au centre hospitalier : 400,00 € TTC

Vanoise Ambulance-Secours :

- Transport primaire jusqu'au cabinet médical : 200,00 € TTC
- Transport primaire jusqu'au centre hospitalier : 350,00 € TTC

Une convention sera passée entre la Commune de Bessans et chaque prestataire pour la saison d'hiver 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **ACCEPTE** la proposition des entreprises susdites.
- ◆ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir.

VOTE : Pour 09.

8 - Convention relative aux secours hélicoptérés du domaine skiable pour la saison 2016-2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie, pour la saison 2015-2016 (du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017).

Dans le but de valider les termes de cet accord et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles.

Conformément à l'Article 97 de la Loi Montagne et à l'Article 54 de la Loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, Monsieur le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé.

Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits, une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours, consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée.
- ◆ **ETABLIT** que le tarif pour la saison 2016-2017 sera de 55 €/mn de vol.

VOTE : Pour 09.

9 - Convention avec l'Ecole du Ski Français (ESF) pour la mise à disposition de locaux.

Monsieur le Maire informe qu'une convention doit être passée entre la Commune de Bessans et l'Ecole du Ski Français (ESF).

La Commune de Bessans mettra à disposition de l'ESF un local situé au rez de chaussée de la mairie du 16 décembre 2016 au 25 avril 2017.

Le tarif est défini en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires. Pour la saison 2016-2017, c'est la valeur de 2^{ème} trimestre 2016 qui est prise en compte, à savoir 108,41. La mise à disposition du local sera donc facturée 1 005 € pour la saison 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les termes de la convention entre l'Ecole du Ski Français (ESF) et la Commune.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

VOTE : Pour 09.

10 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - hiver 2016-2017.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période hivernale, il est nécessaire de renforcer les services techniques et de gestion du domaine nordique, des remontées mécaniques, de la patinoire et du stade de biathlon.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité hivernale pour une période de 5 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum 15 emplois à temps complet pour assurer les fonctions précisées ci-dessus.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : Pour 09.

11 - Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise - Modification des statuts en vue de la fusion avec Terra Modana au 1^{er} janvier 2017 (remplacement de la délibération du 22 août 2016).

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 4 août 2016, la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) a décidé de modifier ses statuts, en vue de la fusion avec la Communauté de Communes Terra Modana au 1er janvier 2017. Cette modification a été validée par le Conseil municipal de Bessans lors de la séance du 22 août 2016.

Pour rappel, les statuts de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion seront l'agglomération des statuts précédents des deux anciennes Communautés de Communes.

Afin de simplifier le travail et de conforter juridiquement les statuts du futur établissement public de coopération intercommunale, il a été proposé de procéder à une modification statutaire, applicable au 31 décembre 2016. Ces statuts permettent d'inclure les nouvelles compétences obligatoires issues de la loi NOTRe et de clarifier les compétences optionnelles et supplémentaires, notamment par la définition par délibération de l'intérêt communautaire.

Or, la délibération du 4 août 2016 a été suivie d'une deuxième délibération de la CCHMV le 1er septembre 2016, visant à retirer le paragraphe relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui empêcherait les communes de pouvoir délibérer en début d'année 2017 pour s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Il est donc proposé au Conseil municipal de retirer la délibération n°9 du 22 août 2016 et de se prononcer sur la nouvelle version des statuts de la CCHMV.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu notification de la délibération N°68/2016 contenant la nouvelle version des statuts modifiés de la CCHMV le 8 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ◆ **RETIRE** la délibération communale n°9 du 22 août 2016.
- ◆ **VALIDE** la modification des statuts de la CCHMV telle que proposée dans la délibération communautaire du 1er septembre 2016.

VOTE : Pour 09.

12 - Engagement dans la démarche "Territoire à Energie Positive (TEPOS)" en lien avec le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM).

Monsieur le Maire-adjoint et Vice-président du SPM explique au Conseil municipal que le SPM s'est engagé dans l'élaboration d'une candidature dite TEPOS «Territoire à Energie Positive».

Cette candidature doit correspondre à un engagement concret de tous les acteurs locaux en vue d'atteindre deux objectifs, à l'horizon 2050 :

- diviser par deux la consommation énergétique globale du territoire par rapport à 2012.
- couvrir les besoins résiduels par des énergies renouvelables aussi locales que possible.

L'équilibre doit être atteint, au niveau du territoire, entre la consommation d'énergie et la production d'énergie à l'échelle locale, en favorisant l'efficacité énergétique, la réduction des

gaz à effet de serre, la diminution de la consommation des énergies fossiles, et en déployant les énergies renouvelables dans l'approvisionnement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ◆ **AFFIRME** avoir conscience de la contribution de la Commune de Bessans à la facture énergétique et aux émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- ◆ **ACTE** sa volonté de réduire la consommation énergétique de la Commune de Bessans en tenant compte de ce paramètre dans ses différents projets.
- ◆ **ACTE** sa volonté de favoriser le recours aux énergies renouvelables dans ses projets futurs.
- ◆ **ADOPTE** les objectifs TEPOS à l'horizon 2050.
- ◆ **S'ENGAGE** à contribuer à la démarche TEPOS initiée par le SPM (participation aux réunions de travail, mise à disposition des supports de communication...).

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération supplémentaire. **VOTE : Pour 09.**

13 - Régularisation foncière avec Monsieur et Madame Maurice Vincendet.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessaire régularisation foncière entre la Commune de Bessans et le Département de la Savoie.

En effet, il a été constaté que la voie communale dénommée "rue des Chaudannes" empiète sur la parcelle cadastrée H 181 appartenant à Monsieur et Madame Maurice Vincendet.

De même, un regard d'eaux et une ouverture en sous-sol appartenant à Monsieur et Madame Maurice Vincendet sont installés sur les voies communales dénommées "rue de l'Ilette" et "rue du Châtelard".

Il est donc proposé de procéder à l'échange suivant (selon les plans annexés) :

- Monsieur et Madame Maurice Vincendet cèdent à la Commune de Bessans 37m² de la parcelle cadastrée H 181 située rue des Chaudannes.
- La Commune de Bessans cède à Monsieur et Madame Maurice Vincendet 37m² rues de l'Ilette et du Châtelard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette régularisation foncière, qui seront passés en l'Etude de Maître Maurette, Notaire à Modane.

VOTE : Pour 09.

IV – Droit(s) de préemption.

Vente d'un appartement d'une superficie de 46,49 m², cadastré Section B n°983 situé au Villaron à Bessans, appartenant à la SCI Nicoladze, à Monsieur et Madame Didier Joseph Pierre Leneveler, au prix de 170 000,00 € dont 8 100,00 € de mobilier.

VOTE : Pour ne pas préempter 09.

Vente d'un studio d'une superficie de 27,90 m², cadastré Section H n°1560, ZP n°127, ZP n°132 situé au Lieu-dit "Les Hameaux de la Neige" (Lot n°230 – Bâtiment B Albaron) à Bessans, appartenant à Madame Louise Thorey, à Monsieur Jean-René Edart et Madame Sylvie Deniau, au prix de 66 000,00 €.

VOTE : Pour ne pas préempter 09.

V – Questions diverses.

a) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

"Qu'est-ce qui est envisagé pour l'école ? Car avec un effectif de 19 cette année et une perspective de 20 pour la rentrée 2017, nous sortons juste la tête de l'eau. Quelles solutions peuvent être proposées à court et moyen terme ? Quels moyens pouvons-nous trouver pour attirer des couples avec enfants ?".

Echanges sur cette question :

Monsieur le Maire indique que pour les embauches communales ou celles du Centre "La Bessannaise", c'est un critère qui est déjà pris en compte et qui le sera encore lors des futurs départs à la retraite. Pour améliorer les effectifs, nous devons faciliter l'hébergement et l'accès au travail de couples avec enfants. Des commerçants recherchent également chaque saison des couples de saisonniers, si possible avec enfants.

La population est vieillissante et de nombreux commerçants vont partir à la retraite. Il faudrait donc attirer de nouveaux jeunes.

Madame Denise Melot fait remarquer la difficulté de trouver des couples avec enfants qui veulent s'installer à Bessans.

Monsieur Fabien Lebourg propose d'envisager de fédérer les différents acteurs ayant des recrutements en cours (Commune, La Bessannaise, commerçants tels que Le Pontet).

Il émet l'idée d'entreprendre des opérations de communication autour du thème "venez vivre à la montagne, à Bessans",

Monsieur le Maire et Monsieur Fabien Le Bourg précisent qu'à plus long terme, les solutions viendront forcément du développement économique.

Monsieur Jean Cimaz, Président de la Bessannaise, explique qu'ils ont voulu embaucher une jeune personne au poste de secrétariat, mais que cette dernière a finalement renoncé car une vie de famille sereine et épanouie ne collait pas avec les horaires de travail. C'est un problème complexe.

Madame Emmeline Viallet raconte également qu'une expert comptable avec 3 enfants avait voulu s'installer à Bessans mais son conjoint policier devait attendre 5 ans une mutation à Modane.

Monsieur Jean Cimaz parle des départs à la retraite de La Bessannaise. Ils aimeraient trouver des jeunes mais ils sont limités en nombre (pas plus de 3 stagiaires). Et le plus simple c'est qu'ils soient Bessannais, qu'ils restent sur place et qu'ils fassent des enfants...

Monsieur le Maire pense qu'il y a deux choses à distinguer, mais qui sont complémentaires : faire venir des gens de l'extérieur, mais aussi pérenniser l'installation des jeunes Bessannais. Dans l'immédiat déjà il faut éviter la fermeture d'une classe et après faire remonter régulièrement les effectifs.

La Loi Montagne va passer au Sénat en décembre. Cette loi n'a pas vocation à préciser les seuils d'ouverture et de fermeture des classes. Mais elle pourrait permettre de gagner du temps en laissant 2 ou 3 ans au seuil d'alerte plutôt que d'annoncer en janvier une fermeture pour juin de la même année.

C'est vrai qu'à la Commune de Bessans, à La Bessannaise, chez les commerçants, de nombreuses personnes arrivent à l'âge de la retraite. Cela offre des perspectives d'emplois.

Suivant le PLU et l'évolution du projet de développement de l'aval des Conchettes, il y aura aussi des perspectives d'emplois notamment dans l'hôtellerie.

Monsieur Jean Cimaz constate aussi que la plupart des emplois proposés sont saisonniers même si à La Bessannaise les saisons s'allongent.

Monsieur le Maire indique que pendant longtemps l'effectif de l'école a été assuré par La Bessannaise, gros pourvoyeur de couples.

Monsieur Fabien Le Bourg ajoute qu'à Bessans, les appartements de la Commune permettent de proposer des solutions d'hébergement à des loyers avantageux, ce qui offre des perspectives d'installation.

Il est constaté que les couples font peu d'enfants, il est rare d'avoir des couples avec 3 enfants ou plus. Certaines stations voisines ont eu des hausses d'effectifs sans aucun investissement ou projet particulier, seulement avec des remplacements de départs en retraite.

Monsieur le Maire et son équipe sont convaincus qu'il est plus facile de fermer une classe que la réouvrir même si l'inspection académique affirme le contraire. Il y a aussi le problème que si les petits rentrent en petite section dans une autre école, ils poursuivent leur scolarité au même endroit. De même, les fratries risquent d'aller dans la même école.

Monsieur Jean Cimaz a rencontré le directeur de Pôle emploi. Ce dernier lui a dit la difficulté de trouver des gens qui veulent s'installer en haute montagne.

Monsieur le Maire propose un temps de travail spécifique pour voir ce qui peut être mis en place pour pérenniser l'école.

La séance est levée à 23h25.

Le Maire,
Jérémy TRACQ

